

L'édito de la Présidente

Céline PARISOT



Chers collègues,

Critiquez, critiquez, il en restera toujours quelque chose...

Alors qu'une partie de la classe politique et du barreau développent une stratégie de mise en cause de la justice, et notamment de la justice financière, bien relayée par certains médias, on en oublierait presque qu'aux côtés d'un ancien président de la République, viennent d'être condamnés un avocat et un magistrat. Une partie des « responsables » politiques ne supporte pas que la justice s'intéresse à eux. Malgré l'hystérie entretenue pendant le procès Sarkozy-Herzog-Azibert, malgré les violentes critiques et un « dossier vide » (sic), les tentatives de déstabilisation de la justice financière et du PNF ont échoué et le tribunal correctionnel a rendu un jugement de condamnation.

L'indépendance de la justice n'a manifestement jamais fait aussi peur et ses détracteurs deviennent donc mécaniquement plus nombreux. Aucune parole présidentielle ou gouvernementale ne viendra rappeler les principes. Bien au contraire, à notre époque le ministre de l'intérieur peut lui-même publiquement apporter son soutien à un condamné sans que cela ne pose de problème à personne au sein du gouvernement !

Les risques encourus en termes de responsabilité n'ont jamais été aussi élevés pour les magistrats. Les procédures d'inspection se multiplient, les saisines du CSM également, de même que les mises en cause médiatiques *ad hominem*.

Par temps de pandémie et d'épidémie de critiques, il est difficile d'avoir des perspectives enthousiasmantes. C'est pourtant ce que nous vous proposons dans ce NPJ !

Vous trouverez des témoignages de collègues détachés, qui ont choisi de quitter pour un temps les juridictions pour découvrir une institution européenne, une autorité administrative indépendante, une grande entreprise, afin de partager leurs compétences et leur culture juridique et de découvrir « autre chose », de revenir, ou pas, avec ce nouveau bagage en juridiction. Un stage à l'étranger peut également constituer une belle occasion d'entrevoir le fonctionnement d'un autre système judiciaire.

Pour ceux qui souhaitent noyer leur chagrin, un avocat nous propose une liste de courses iconoclaste de petits et grands crus.

Pour découvrir de nouveaux horizons, vous pourrez aussi vous plonger dans l'histoire et le fonctionnement du tout nouveau parquet européen. Organe quasi-révolutionnaire, qui empiète sur les plates-bandes régaliennes de 22 États européens (consentants), ce parquet est sur le point de commencer ses travaux, la désignation des procureurs européens délégués étant en cours. Il s'agit de la dernière étape pour voir enfin mis en œuvre cet outil de lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'Union Européenne à grande échelle.

Enfin, si les réunions par Zoom de l'association européenne des magistrats permettent de croiser des collègues de toute l'Europe sans quitter son fauteuil, les problématiques, en revanche, restent les mêmes depuis plusieurs années : les atteintes majeures à l'indépendance en Pologne et désormais en Hongrie, les difficultés des collègues turcs...

En espérant que ce numéro vous intéressera autant qu'il vous divertira, je vous souhaite une bonne lecture !